

Le Locle, le 15 mars 2017

A Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 **Le Locle**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la 7^e séance du Conseil général fixée au

Mercredi 29 mars 2017, à 19h45
à la salle du Conseil général, Hôtel de Ville.

L'ordre du jour de cette séance a été arrêté comme suit :

a) Points non traités lors de la séance du 23 février 2017 :

8. PROJETS D'ARRÊTÉ

17-801 Projet d'arrêté du groupe socialiste par Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Modification du règlement général de la commune du Locle (Développement)

Conformément à l'article 38 du règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008, le groupe PS dépose le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 16 avril 2008
Sur la proposition du groupe PS

Arrête :

Article premier.- L'article 36 du règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit.

« 2 L'interpellation doit être déposée à la Chancellerie par écrit au moins ~~une semaine~~ *3 jours* avant la séance pour être inscrite à l'ordre du jour.

« 4 L'interpellateur se déclare satisfait ou non de la réponse par « oui » ou « non ». *Il peut motiver son avis pendant 1 minute au maximum.*

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

10. QUESTIONS

17-1002 de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) : Commissions communales – transparence

Depuis quelques années, dans l'annuaire communal, on ne trouve plus que les noms des représentants politiques alors que d'autres membres en font partie tout en ayant le droit de vote soit : commerçants, représentants des sociétés, associations diverses.

Le Conseil communal pourrait-il remédier à cette situation ? De plus, il conviendrait de mentionner le nom du président de chaque commission.

17-1005 de M. David Taillard et consorts (PS) : Piscine couverte : point de la situation

Plusieurs membres du groupe socialiste ont déjà été interpellés par des citoyennes et citoyens au sujet de l'avancement du dossier de la piscine couverte. Un agenda optimiste semblait dire que le rapport aurait pu être déposé en fin 2016 déjà.

Or, le Conseil général n'a pas encore reçu le dossier.

Le Conseil communal peut-il informer le législatif sur l'avancement du projet ?

17-1006 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consort (Les Verts) : Mais pourquoi le concours promotionnel est-il resté un concours fantôme ?

En 2012, lors de la séance du budget, Les Verts avaient proposé un amendement de ce dernier dans le but de financer le prix d'un concours à raison de CHF 3'000.- pour inciter les jeunes du Locle à produire des clips vidéos sur notre ville.

Le Conseil communal, par son Président trouvait l'idée intéressante mais l'amendement trop lourd et avait proposé de l'intégrer sous la rubrique 310.09, s'engageant pour que CHF 5'000.- puissent être utilisés sous la forme d'un concours promotionnel annuel.

En octobre 2013, ne voyant toujours rien venir, telle l'épouse de Barbe Bleu, Les Verts demandaient où en était la création de ce concours.

Lors du Conseil général du 3 octobre 2013, le Conseil communal répondait que ce dernier n'avait pas été mis en route "par manque de temps". Mais il nous rassurait de suite en indiquant " nous avons la volonté de le faire "...nous confirmons notre volonté de mettre en place ce concours à la hauteur de CHF 5'000.--. En 2014 nous pourrons avoir les premiers résultats".

Plus de trois ans se sont écoulés depuis ces paroles encourageantes ! et toujours rien... les jeunes gens d'hier sont devenus grands, certains ont quitté Le Locle pour poursuivre leurs études mais à ce concours pour promouvoir leur ville ils n'ont point participé ! C'est vraiment dommage, car nous trouvons que ce moyen était super incitatif pour les impliquer dans leur cité, les faire regarder Le Locle sous un autre angle, les faire la réinventer. Et maintenant ce clip pourrait être projeté avant la séance de projection des films qui passent tous les 15 jours au Casino. Quelle belle vitrine pour Le Locle et quel beau challenge pour ces jeunes concitoyens cela aurait été !

Nous voulons vraiment être rassurés quant à la volonté réelle du Conseil communal de créer ce concours. S'il ne veut pas le faire, qu'il le dise clairement, et sinon qu'il donne des ordres tout aussi clairs à ses services pour la mise en place d'ici l'automne de ce bel outil de promotion participative.

b) Nouveaux points :

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

17-4101 concernant l'approbation du nouveau règlement du Parlement des jeunes.

17-4401 relatif à la fixation du taux de l'impôt foncier suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir).

17-4604 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'400'000.- pour le réaménagement de la place du 1^{er} Août, et de Fr. 124'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Conseil général,
G. Gaffiot